

DEPARTEMENT
de MAINE-et-LOIRE

ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
DAUMERAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 14 JANVIER 2016

Convocation du 8 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 16

L'an deux mil seize, le 14 du mois de janvier à 20H00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur DAVY Jean-Luc, le Maire.

Présent(s) : Mesdames et Messieurs JAHIER Eliane, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, DUSACRE Luc, ATANI Béatrice, adjoints, GOUJON Anne, GILBERT André, REDOIS Laurent, ETOURNEAU Patrice, DEFOIS Christine, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, PRIOU Stéphanie, BROSSIER Sandrine et de RICHEMONT Xavier, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Procurator(s) : Madame FREULON Véronique, procuration à madame ATANI Béatrice, et madame LETHIELLEUX Joëlle, procuration à monsieur de RICHEMONT Xavier.

Absents et excusés : Monsieur ROGER Arnaud

Le secrétariat de séance a été assuré par : Madame JAHIER Eliane

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2016

Approbation des comptes-rendus des séances des 10 et 29 décembre 2015

Les comptes-rendus des séances des 10 et 29 décembre 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Demande d'homologation de sentiers pédestres

Le plan d'un nouveau circuit de sentiers pédestres passant par Doucé est présenté aux élus pour être proposé à l'homologation du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Maine-et-Loire. Des petites modifications devront être toutefois apportées pour descendre sous le seuil des 30% de parties goudronnées et faciliter cette homologation. Il est décidé à l'unanimité de valider l'inscription du nouveau circuit et de transmettre le dossier à la communauté de communes des Portes de l'Anjou, titulaire de la compétence « Tourisme », qui se chargera des modalités auprès du Conseil Départemental.

Correction de la tarification de l'assainissement 2016

Sur demande du contrôle de légalité de la Préfecture, une erreur d'augmentation, faite sur la part fixe 2016 due par les foyers non alimentés par le réseau « Eau potable », doit être corrigée ainsi :

Redevance assainissement pour les foyers non alimentés par le réseau eau potable

Un volume annuel de 25m³ par an et par personne habitant le foyer au 1er janvier de l'année, sera facturé en plus de la part fixe, soit **30,50 €** par personne (1,22 € x 25 m³) au lieu de **30,42 €** par personne (29,15 € + 4%).

Aire de camping-car

Il est présenté aux élus un projet de création d'une aire de camping-car près de la station services, bâtiment équipé de sanitaires, d'un point d'eau et d'une surface, ancienne station de lavage, pour l'évacuation des eaux usées. Divers points étant à revoir ou à préciser, monsieur GILBERT André est chargé de poursuivre cette étude et de prendre contact avec les communes où des aires de camping-car sont déjà opérationnelles.

Subvention du budget annexe « Assainissement »

Pour combler une partie du déficit de la section de fonctionnement du budget annexe « Assainissement », il est décidé de verser la subvention de 38 000,00 € prévue au budget 2015, sans prévoir d'augmentation pour arriver aux 41 168,15 € nécessaires. Des nouvelles recettes de fonctionnement sont, en effet, envisagées en 2016 pour combler le déficit 2015 qui s'élèvera alors à 3 168,15 €.

Préparation du budget 2016

Madame ATANI Béatrice, Adjointe chargée des Finances, demande aux élus si des projets d'investissement sont prévus pour 2016 et rappelle les dates de réunions de la commission « Finances » :

- le mercredi 27 janvier 2016 à 20h00
- le jeudi 25 février 2016 à 20h00

Le vote des subventions aura lieu en séance du conseil municipal, le 10 mars 2016, celui des comptes administratifs, des comptes de gestion et des budgets lors de la séance du 31 mars 2016.

Questions diverses

- Bâtiment « PROXI »

Suite à l'estimation du bâtiment PROXI faite par les Domaines, deux nouvelles estimations, à réaliser par un notaire et un agent immobilier, sont demandées par les élus.

- Infirmières

Les élus sont informés qu'un projet de procès-verbal de dissolution de la SCM des infirmières est en cours de signature. Lorsque la dissolution sera prononcée, un courrier recommandé sera adressé aux infirmières pour mettre fin au bail actuel. Un nouveau contrat de location de la maison médicale pourra alors être établi avec l'infirmière que les élus auront librement choisie.